

#### Votre contact

Madame Christelle COUE-ROBELIN  
05 49 61 20 66  
[couec@poitou.ifrb.fr](mailto:couec@poitou.ifrb.fr)

#### Durée

2,00 jour(s)  
14:00 heures

#### Public

Personnel non électricien chargé de réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de service électrique, d'accomplir des interventions de remplacement et de raccordement sur des installations et des équipements électriques.

#### Pré-requis

Connaissances élémentaires en électricité.  
Maîtrise orale et écrite de la langue française.

#### Moyens pédagogiques et supports

Alternance d'exposés théoriques et d'études de cas pratiques, jeux de rôles, travaux en sous-groupe.

#### Informations complémentaires

Se munir de ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants) pour les travaux pratiques.

Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné à l'issue de la formation.

#### Objectifs de la formation

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements

Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques

Connaître et appliquer les méthodes d'une intervention de remplacement et de raccordement

#### Programme

##### Partie théorique

- Évaluation des risques
- Les grandeurs électriques
- Les dangers de l'électricité
- Les mesures de protection
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitation
- Les outillages et matériels électriques
- Les procédures en cas d'accident et / ou d'incendie électrique
- Le rôle et les opérations confiés au chargé d'opération et d'intervention

##### Partie pratique

- Analyse des risques électriques
- Faire une mise hors tension
- Réaliser une intervention de remplacement et de raccordement en sécurité
- Réaliser une manœuvre d'exploitation
- Compte-rendu des difficultés rencontrées
- Intervention en cas d'accident corporel ou d'incendie

##### Modalités d'évaluation des acquis

Contrôle des connaissances théoriques en fin de chaque module et évaluation des savoir-faire

